

Référent CSE Harcèlement et agissement sexiste

Programme de formation



Durée : 1 jour

Horaires : 09h00-12h30 / 13h30-17h00

Dates : Merci de nous consulter

Lieu : dans vos locaux



Public concerné : Tout professionnel

Prérequis : Aucun

Nombre de participants : De 3 à 10 personnes



Accessibilité aux personnes handicapées : merci de nous contacter



Prix : Voir le devis

Formateur : Expert formation CSE



Contact : contact@happy-learn-formation.fr

Tel : 07/69/44/72/04



Méthodes pédagogiques :

- Le programme combine des méthodes actives et participatives
- Apports théoriques
- Une pédagogie reposant sur des cas réels et de nombreuses mises en situation
-

OBJECTIF :

- S'approprier la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et d'interface avec les autres élus et la direction de l'entreprise
- Déterminer un signalement de harcèlement sexuel et agissement sexiste

CONTENU :

Connaitre la réglementation et le périmètre d'intervention du référent harcèlement sexiste :

- déterminer les savoirs indispensables à une bonne prise en compte de la mission de référent
- intégrer les obligations légales relatives à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés
- légitimer le dialogue dans l'entreprise pour favoriser la prévention des agissements sexistes

Déterminer les attributions et moyens dont dispose le référent :

- mission générale de prévention des RPS
- échange avec les salariés : informer et écouter
- liberté de circulation dans l'entreprise
- affichage obligatoire, mise à jour du règlement intérieur, du document unique...
- identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : direction et managers, médecin du travail, inspecteur du travail

Bien communiquer avec les différents acteurs :

- Définir son mode de communication et de reporting
- Concilier les impératifs de transparence et de confidentialité